

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'Avril, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 24 avril 2026.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI (partie à 20h42), Luc ADAMS, Juliette PETIT, Fiona HERENT, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Jules VARLET (arrivé à 19h25), Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Nathalie BISSETTE, Magalie BOUTEMY, Laurent DHE

Procurations :

Nathalie BISSETTE donne procuration à Bruno VIENNE

Magalie BOUTEMY donne procuration à Juliette PETIT

Laurent DHE donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Juliette PETIT

Début de séance : 19h10

Séance levée à 21h25

Monsieur DELAMBRE souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la signature d'une convention de rappel à l'ordre (RAO) avec Monsieur le Procureur de la République. Il ajoute qu'une réunion avec le procureur est prévue ce jeudi 28 mai 2026 à 9h00 en mairie.

1) **Approbation du compte-rendu du vendredi 27 mars 2026**

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

1) **Vote du compte financier unique (CFU) 2025 : commune et eaux usées**

CFU Eaux usées :

Opération de l'exercice 2025 :

- Excédent de fonctionnement reporté : 153 973,83€
- Excédent d'investissement reporté : 19 949,22€
- Dépenses de fonctionnement : 49 793,02€
- Recettes de fonctionnement : 95 747,49€
- Dépenses d'investissement : 36 234,53€
- Recettes d'investissement : 36 941,00€

Vote du CFU : tous les conseillers sont pour sauf Monsieur DELAMBRE qui ne peut pas voter.

CFU Commune :

Opération de l'exercice 2025 :

- Excédent de fonctionnement reporté : 644 461,47€
- Part affectée à l'investissement : 150 546,92€
- Déficit d'investissement reporté : 327 313,68€
- Dépenses de fonctionnement : 1 117 554,79€
- Recettes de fonctionnement : 1 140 311,85€
- Dépenses d'investissement : 523 401,56€
- Recettes d'investissement : 586 708,50€

Vote du CFU : tous les conseillers sont pour sauf Monsieur DELAMBRE qui ne peut pas voter.

2) Affectation de résultats 2025 : commune et eaux usées

Eaux Usées :

Résultat de clôture en fonctionnement : + 199 928,30€

Résultat de clôture en investissement : + 20 655,69€

Excédent de financement : 20 655,69€

Restes à réaliser en dépenses : 5 110,00€

Excédent total de financement : 15 545,69€

Excédent de fonctionnement à reporter : 199 928,30€

Commune :

Résultat de clôture en fonctionnement : + 516 671,61€

Résultat de clôture en investissement : - 264 006,74€

Besoin de financement : 264 006,74€

Restes à réaliser en dépenses : 28 098,62€

Besoin total de financement : 292 105,36€

Excédent de fonctionnement à reporter : 224 566,25€

3) Vote des taxes 2026

Monsieur DELAMBRE propose de maintenir les mêmes taux que pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière (bâti) : 41,65%

Taxe foncière (non bâti) : 45,26%

Taxe d'habitation : 11,74%

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation est applicable uniquement aux résidences secondaires ainsi qu'aux logements vacants.

Vote : tous les conseillers sont pour.

4) Vote des subventions aux associations 2026

Monsieur DELAMBRE présente les montants des subventions accordées à chaque association. Il précise que ces montants seront revus pour l'année prochaine, après la réception de chaque bilan financier. Les montants attribués seront donc à revoir selon les bilans financiers, l'utilisation des bâtiments et les charges mises à disposition par la commune, les avantages en nature comme la tonte des terrains, le nombre d'adhérents bucquoysiens...

Monsieur BARBET souhaite amener une équité pour chaque association et pense que ces montants sont à revoir dès cette année. Mesdames DUNAJSKI et HERENT sont d'accord sur le principe d'équité.

Madame BARBIER dit qu'il faut se poser la bonne question, à savoir est-ce que la commune souhaite que ses associations tournent bien en conservant les montants déjà attribués ou est-ce que la commune choisit de baisser les montants attribués au risque que les associations concernées partent ?

Monsieur FIEF rappelle que la subvention de la Fraternelle a été baissée par le passé sans raison. Madame BARBIER répond que cela est dû au fait que la Fraternelle n'avait pas fourni les documents demandés. Monsieur FIEF n'est pas d'accord.

Madame BARBIER explique qu'en 2008, elle a essayé de mettre en place un système de critères pour cette question d'équité entre association mais que cela s'est avéré impossible à faire.

Monsieur DELAMBRE conclut en proposant de ne pas voter le montant attribué à chaque association aujourd'hui. Une commission se réunira dans ce sens. Monsieur BARBET demande que chaque bilan financier soit fourni à une même date par chaque association.

Tous les conseillers sont pour le report du vote des subventions attribuées aux associations.

5) Vote du Budget primitif 2026 : commune et eaux usées

Service Eaux Usées

Le budget primitif présenté par Monsieur DELAMBRE s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 163 657,84€

Recettes : 284 495,30€

La section de fonctionnement est volontairement sur-équilibrée à la demande du percepteur qui souhaite privilégier la sincérité du budget.

Section Investissement

Dépenses : 132 454,53€

Recettes : 132 454,53€

Vote :

Contre : 0

Abstention : 1 (Arnaud BARBET)

Pour : 18 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Fiona HERENT, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER ainsi que Nathalie BISSETTE, Magalie BOUTEMY et Laurent DHE par procuration).

L'assemblée valide à la majorité des membres présents et représentés ce budget primitif.

(Madame Juliette DUNAJSKI quitte la séance.)

Commune

Le budget primitif présenté par Monsieur DELAMBRE s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 1 251 751,56€

Recettes : 1 267 691,25€

La section de fonctionnement est volontairement sur-équilibrée à la demande du percepteur qui souhaite privilégier la sincérité du budget.

Section Investissement

Dépenses : 399 705,61€

Recettes : 399 705,61€

Vote :

Contre : 0

Abstention : 2 (Arnaud BARBET et Bernard FIEF)

Pour : 16 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Luc ADAMS, Fiona HERENT, Juliette PETIT, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER ainsi que Nathalie BISSETTE, Magalie BOUTEMY et Laurent DHE par procuration).

L'assemblée valide à la majorité des membres présents et représentés ce budget primitif.

6) Convention RAO

Monsieur DELAMBRE présente la convention de rappel à l'ordre entre la commune et Monsieur le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire d'Arras.

Il précise que le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans les lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire porté à sa connaissance, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage. Le rappel à l'ordre est verbal.

Le rappel à l'ordre est, en toute hypothèse, exclu :

- s'agissant des faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits,

- lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie,

- lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Monsieur DELAMBRE ajoute que le présent protocole est conclu pour une durée d'un an au terme de laquelle il fera l'objet d'une évaluation et pourra être dénoncé. Il se renouvellera par tacite reconduction.

Tous les conseillers sont pour. Madame BERNASINSKI demande si elle peut être présente le jour du rendez-vous. Monsieur DELAMBRE n'y voit pas d'inconvénient.

7) Divers

- APEEP

Monsieur DELAMBRE souhaite remercier l'APEEP pour avoir offert du matériel pédagogique pour les enfants de la garderie.

- Boucle de l'Artois

Monsieur DELAMBRE informe que les « Boucle de l'Artois » remercie la commune et les signaleurs qui ont participé au bon déroulement de la course.

- Véhicules

Monsieur DELAMBRE informe que le tracteur est parti ce jour aux ateliers d'Artois motoculture.

Il ajoute que le fourgon passera en expertise ce lundi 04 mai 2026.

- Stade

Monsieur FIEF demande si le terrain de football est fermé car un habitant lui a posé cette question. Monsieur DELAMBRE répond qu'il est possible d'accéder au terrain à pied en passant le tourniquet mais que les véhicules ne peuvent pas entrer.